



République Française
Département de la Marne
Canton de Bourgogne

Commune de
BOURGOGNE-FRESNE

Séance du 24 septembre 2021

Le vingt-quatre septembre deux mille-vingt-et-un à 19h00, le Conseil Municipal de la commune de Bourgogne-Fresne, légalement mis en place et convoqué le 17 septembre 2021, s'est réuni à la salle de la Buissonnière, à Bourgogne-Fresne, sur convocation de Monsieur Nicolas HABARE, Maire.

Etaient présents tous les membres saufs : Messieurs Mickael DEGORRE (qui a donné pouvoir à Madame Stella MUTZIG) et Alain BONHOMME (qui a donné pouvoir à Pascal LEJEUNE) ainsi que Mesdames Carole SANGNIER-CORNU (qui a donné pouvoir à Madame Elodie ROULOT-LEGER), Florence PREVOTEAU (qui a donné pouvoir à Monsieur Christian RIONDET) et Valérie BAUDOUIN-RIMBERT.

Monsieur Emilien SOWA est désigné comme secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu de la séance du 30 août 2021.

Vote : 2 ABSTENTIONS
2 voix CONTRE
14 voix POUR

DELIBERATIONS

1. BUDGET : ADOPTION DE LA NOMENCLATURE M57 AU 1^{ER} JANVIER 2022

Monsieur le Maire explique que le passage en M57 est demandé par la Trésorerie afin de remplacer la nomenclature M14 et que Bourgogne-Fresne se propose d'être une commune précurseur dès janvier 2022. Il propose d'adopter la nomenclature M57 à compter du 1^{er} janvier 2022.

Vote : Unanimité.

2. BUDGET : SUPPRESSION DE L'AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS AU 1^{ER} JANVIER 2022

Monsieur le Maire explique que les communes de – de 3500 habitants n'ont pas l'obligation d'amortir leurs immobilisations. Il propose donc de supprimer l'amortissement à compter du 1^{er} janvier 2022 mais il faudra continuer à amortir les biens achetés jusqu'en 2021.

Vote : 3 ABSTENTIONS. 2 voix CONTRE. 13 voix POUR.

3. FISCALITE : REDUCTION DE L'EXONERATION TEMPORAIRE DE 2 ANS DE LA TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BATIES

Monsieur le Maire explique la possibilité de limiter l'exonération de 2 ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties des constructions nouvelles, reconstructions et additions de construction à usage d'habitation. Il propose de limiter à 50% de la base imposable cette exonération à compter du 1^{er} janvier 2022.

Vote : Unanimité

Monsieur le Maire évoque maintenant le courrier relatif à l'expérimentation du passage du PTR A de 44 tonnes à 48 tonnes pour la filière betterave sucrière. Il souhaite recueillir l'avis du conseil municipal. Il laisse la parole à Monsieur EDWIGE.

Monsieur EDWIGE évoque sa réunion à Cristal Union où étaient présents les élus et les chauffeurs. Monsieur VILLAIN, représentant des chauffeurs, insistait sur le respect de la sécurité routière. Monsieur EDWIGE lors de cette réunion a évoqué le problème de bruit des camions à vide la nuit. Il attire l'attention sur la voie fragilisée de la commune, si on autorise le passage au 48 tonnes la chaussée sera encore plus affaiblie, il donne un avis défavorable. Selon lui, le passage au 48 tonnes ne baissera pas le trafic de camions. L'augmentation du tonnage signifie l'augmentation de la production.

Madame MUTZIG parle du temps de freinage qui sera beaucoup plus long. Il faut penser à mettre des panneaux à 30km/h dans le village.

Monsieur LEJEUNE est d'accord.

Monsieur EDWIGE poursuit en indiquant qu'une réglementation existe pour les 3,5 tonnes et qu'elle doit être respectée.

Monsieur PEREIRA demande à quoi sert de donner un avis.

Monsieur le Maire répond qu'on ne peut pas les empêcher de faire l'expérimentation mais l'avis est utile.

Monsieur PEREIRA dit que l'avis est soumis au vote du Conseil Municipal.

Madame IVALDI dit que c'est un projet, une phase de test seulement.

Monsieur le Maire répond que c'est une phase de test si l'Etat donne l'accord et que le test se fera sur certaines routes.

Monsieur SOWA demande s'il y aura moins de camions

Monsieur LEJEUNE répond que c'est seulement dans un but de gain de productivité.

Monsieur EDWIGE continue en disant que le tonnage augmentera car il faudra alimenter les méthaniseurs.

Madame IVALDI dit que si c'est rentable ils maintiendront le 48 tonnes.

Monsieur LEJEUNE explique que la réflexion porte uniquement sur la chaussée et que l'impact sur la population est inexistant, selon lui la chaussée n'est pas adaptée au vu du tonnage et du trafic.

Madame MUTZIG ajoute que le passage dans la commune est un passage obligé pour les camions.

Madame IVALDI ajoute que c'est la déviation qu'il faut demander.

Madame VARLET indique que les camions c'est toute l'année pour les méthaniseurs.

Madame IVALDI dit qu'il y aura une augmentation du trafic de poids lourds.

Madame MUTZIG donne un avis défavorable au projet.

Monsieur RIONDET évoque la vieille canalisation d'eau potable en fonte grise située sous la rue de la libération, elle sera sûrement cassée avec les poids lourds.

Normalement les poids lourds ne peuvent pas passer sur les trottoirs mais cela n'est pas respecté.

Monsieur PEREIRA ajoute qu'ils ne peuvent pas faire autrement rue de la vallée.

Monsieur LEJEUNE insiste sur le fait que la vitesse n'est pas respectée. Ce sont des incivilités au quotidien.

Madame LUISIN dit que ce sont plus des incivilités avec les véhicules légers.

Monsieur le Maire indique qu'il faut le signaler en mairie pour ensuite le faire remonter à Monsieur Villain.

Monsieur LEJEUNE explique que c'est un cri de détresse des habitants et que Monsieur le Maire ne répond pas aux courriers des habitants. Il soutient Monsieur EDWIGE.

Monsieur le Maire rappelle que c'est un avis à donner important mais que le message doit être cohérent. Il faut argumenter. La sucrerie évoque la rentabilité mais leurs engagements suite à la fermeture de la sucrerie de Guignicourt n'ont été que très partiellement tenue au sujet de la déviation. Le courrier adressé au Ministère est très important. En 2011 le passage de 40 tonnes à 44 tonnes impliquait le passage de 5 à 6 essieux alors que ce n'est pas le cas. Le Maire s'étonne que le document n'évoque pas non plus les réserves de différentes fédérations syndicales de routiers. Avec 48 tonnes il faudrait baisser la vitesse de 5 km/h pour rester à une énergie cinétique constante. C'est pour cela qu'il est primordial de faire respecter le 30km/h aux poids lourds. M le Maire note l'absence de mention de la nouvelle taille des bennes. Leur gabarit doit être adapté au passage sous le pont des Sohettes (4,20m).

Monsieur le Maire poursuit par les bennes suiveurs et directeurs qui peuvent poser souci sur les routes étroites. La largeur de la chaussée et des accotements non stabilisés ne permettent pas aux bennes avec essieux suiveurs ou directeurs de se croiser en toute sécurité car il y a un risque de camions renversés. L'aspect économique est mis en avant beaucoup plus que le bien commun. C'est pourquoi il faut argumenter sur la nuisance par le bruit ainsi que demander un meilleur suivi du matériel pendant la campagne betteravière. Par exemple, les pneus ne font pas toute la campagne. Cela va engendrer aussi plus de betteraves sur la voirie et sur les voitures (nions) et donc un danger plus important. Economiquement, la seule retombée directe pour la commune, c'est la chute de betteraves sur la voirie. Le trafic routier coûte excessivement cher pour la commune (dégradation, peinture effacée...).

Monsieur EDWIGE est d'accord avec Monsieur le Maire sauf sur la vérification des pneus.
Monsieur LEJEUNE indique que la solution est la déviation et demande à Monsieur le Maire sa position personnelle.
Monsieur le Maire répond que c'est plutôt un « oui mais » car si on est contre tout la commune ne sera plus entendue.
Il continue en expliquant que son argumentaire sera dans le courrier adressé au Ministère.
Monsieur SOWA dit que l'augmentation du tonnage des camions n'est pas le point le plus inquiétant. Mais qu'il faut plutôt se méfier d'une augmentation du tonnage total entrant chez Cristal Union car cela impliquerait à la fois une augmentation du trafic et des charges roulantes.

Monsieur EDWIGE dit que ça sera 9 à 10 passages en moins avec le passage au 48 tonnes et qu'ils cherchent à augmenter la productivité. L'argument est acceptable avec « oui mais » seulement si ce n'est pas au détriment de la population. Il préfère un « non mais » car les promesses ne sont pas tenues, on subit.
Madame IVALDI dit que si le tonnage augmente il n'y aura plus de déviation.
Monsieur le Maire informe les élus que c'est 1000 camions/jour dans la commune soit 1 camion par minute.
Monsieur EDWIGE termine en évoquant un nombre de 1700 camions/jour à l'avenir.

Monsieur le Maire termine par évoquer le silo situé à Fresne-les-Reims. Ce n'est pas une aire de repos la nuit pour les camions car c'est une nuisance pour les riverains.
Monsieur LEJEUNE dit que la pollution c'est pour tout le monde dans le village.
Monsieur SOWA demande s'il est possible de travailler ensemble l'argumentaire du courrier pour le Ministère.

Monsieur le Maire demande l'avis des élus sur le passage au 48 tonnes :

Vote : 16 voix CONTRE
1 voix POUR
1 ABSTENTION

AUTRES ORDRES DU JOUR

4. POINT RESSOURCES HUMAINES

Monsieur le Maire évoque les taux de promotion d'avancement de grade. Cette délibération sera proposée au Conseil Municipal d'octobre après avis du Comité technique du Centre de gestion de la Marne. En tant que petite commune, il y a tout intérêt à passer à un taux de promotion de 100% afin de permettre à plusieurs agents d'obtenir l'avancement de grade une même année le cas échéant et de maintenir la motivation des agents.

Concernant les Lignes Directrices de Gestion, Stella MUTZIG s'en charge. Il s'agit de définir les actions RH sur le mandat.

Concernant la modification du régime indemnitaire, le projet de délibération a été soumis pour avis au Comité Technique placé auprès du Centre de gestion. Cette délibération sera proposée en octobre.

Tout agent a droit à un complément de revenus, l'IFSE est divisé en deux parties, la proposition est la suivante : 55% pour les fonctions occupées et 45% pour l'expérience professionnelle. Le montant plafond de chaque catégorie est revu ainsi que le nombre de classe soit 3 classes pour la catégorie C au lieu de 2 classes.

L'objectif étant de remettre à jour les indemnités versées aux agents qui ne sont pas cohérentes avec la délibération prise en 2017.

Madame VARLET demande si cela coûtera cher à la commune.

Non répond Monsieur le Maire.

Madame VARLET demande s'il y aura une rétroactivité.

Monsieur le Maire répond que l'agent peut demander cette rétroactivité si l'agent en fait la demande mais la mairie la refusera car les salaires convenus avec chaque agent ont été versés.

Monsieur le Maire évoque ensuite le CIA qui est une prime annuelle basée sur l'engagement professionnel et qui sera versée au vu de l'entretien professionnel de l'agent avec un pourcentage compris entre 25% et 100% du montant plafond voté.

Concernant la régularisation de l'URSSAF, il faudra refaire la paie d'un ou plusieurs élus de la précédente mandature afin de récupérer la somme indûment perçue.

5. POINT VOIRIE

Monsieur le Maire explique que le règlement voirie est à revoir et concernant la signalisation il faut trouver un accord avec le maître d'œuvre. Il ajoute qu'il a délégué aux élus certaines compétences notamment le pouvoir de police et la sécurité à Monsieur EDWIGE.

Concernant le point voirie il laisse la parole à Monsieur EDWIGE.

Monsieur EDWIGE indique qu'il a appelé la CIP NORD, c'est un travail en concertation pour les plans. Pour les zones de test pas besoin de permis de voirie.

Pour le projet à court terme, il faut prendre un arrêté spécifique pour les zones de test avec une zone à 30 km/h dans le carrefour. Une signalisation temporaire est prévue ; un devis a été demandé pour l'achat de panneaux.

Pour le marquage routier, un passage piéton sera fait par les services techniques avec une peinture spécifique. Un marquage jaune temporaire est envisagé.

Pour sécuriser le carrefour, il faut un changement de régime de priorité et baisser la vitesse excessive des véhicules. Il est temps de faire quelque chose avant d'avoir un accident grave. Au niveau du 66 rue de la Libération, la zone de passage des piétons est à sécuriser.

Madame LUISIN demande quand sera effectif la zone test.

Monsieur EDWIGE répond dès le 27 septembre 2021. 2 types de panneaux sont prévus : changement de priorité et 30 km/h ainsi que des séparateurs de voies et des panneaux sur trépiéd.

Madame LUISIN demande si on peut passer la commune à 30km/h.

Monsieur EDWIGE répond que c'est possible mais il faut faire une étude, il faut que cela soit justifié.

Monsieur RIONDET dit que c'est très politique. A Paris, c'est 30 km/h.

Madame MUTZIG ajoute qu'à Reims c'est aussi du 30 km/h.

Monsieur le Maire affirme que sans maître d'œuvre on ne peut pas faire et que la voirie c'est complexe et très pointu au niveau règlementaire. Il faut suivre la directive du CIP NORD.

Il demande s'il y a des questions sur la voirie.

Madame LUISIN demande quelle solution on apporte aux pavés sur la Place à Fresne.

Monsieur le Maire annonce que les agents sont sur des urgences comme le semis de pelouse qui est à faire rue du Clocher.

Dans le cimetière de Bourgogne, il n'y a plus assez de cailloux. L'objectif serait de semer les allées du cimetière puis tondre. Un test sera fait sur deux allées.

Pour les concessions vides, il faut semer en gazon pour que cela soit plus propre. Des corbeilles d'argent seront plantées.

Madame MUTZIG dit que ce type de plantes dessèche.

Monsieur le Maire évoque le travail des services techniques : terminer les espaces verts, les bancs, la maçonnerie, le mât du Monument aux Morts et les poubelles. En attendant de pouvoir refaire les autobloquants, la zone sera sécurisée par des barrières

Au niveau de l'aire de jeux, Gilles avait demandé un devis au printemps dernier.

Madame MUTZIG dit qu'il faut acheter une rustine.

Madame ROULOT-LEGER évoque le danger actuel au niveau de l'aire de jeux.

Madame STEINMETZ demande quelles allées seront faites au cimetière.

Monsieur le Maire répond le long des jardins. Les allées doivent rester dures. A Fresne il y a beaucoup plus de cailloux dans le cimetière contrairement à Bourgogne. Sans le phyto, l'entretien des cimetières reste compliqué.

6. APPEL A PROJET COMMERCIAL

Actuellement, pas de réponse du Tribunal Judiciaire.

Monsieur LABROUSSE dit qu'un groupe de travail s'occupe de l'appel à projet commercial et que la population sera sollicitée via un questionnaire dans les boîtes aux lettres.

7. POINT SUR LES SUBVENTIONS A VERSER AUX ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire informe le Conseil que les demandes des associations doivent parvenir au plus tard le 31 octobre sinon la subvention ne sera pas versée.

Madame MOUSSA-DELIEGE indique que le système d'attribution des subventions sera revu.

Monsieur PEREIRA indique que le motocross l'a demandée.

8. PARC A CHIENS

Monsieur le Maire laisse la parole à Madame MUTZIG concernant son projet de parc à chiens. Madame MUTZIG évoque que l'idée du parc à chiens répond à la volonté de proposer aux propriétaires de chiens un espace de loisirs pour leur animal. Il y avait aussi un problème de crottes de chien dans le village. Le parc est situé rue Manichon, le terrain est mis à disposition de la commune à titre gratuit par les propriétaires dudit terrain. Il faut juste acheter un portillon, il y aura une serrure à code et une convention entre la commune et le propriétaire du chien. Chacun est responsable de son chien et le parc peut accueillir 3 animaux maximum. Fermeture à 20h00 et ouverture à 7h30/8h00. Le ramassage des crottes est obligatoire.

Monsieur PEREIRA demande la superficie du terrain.

3500m2 répond Madame MUTZIG.

Monsieur LEJEUNE demande à quel usage. Et les enfants ? Quelle est la priorité ?

Madame MUTZIG évoque le City Park où il faut racheter des paniers de baskets. Cela coûte cher.

Madame ROULOT-LEGER demande qui va entretenir le terrain.

Madame MUTZIG répond que ça sera des agriculteurs deux fois par an à titre gratuit. Elle ajoute qu'il n'y a pas de sacs à crotte aux Promenades et qu'il faut mettre des poubelles.

Madame MUTZIG dit qu'il y a un arrêté pour les chiens, qu'ils doivent être tenus en laisse dans le village et que pour les déjections canines les personnes sont amendables.

Monsieur LABROUSSE rappelle qu'il faut clôturer le terrain via une déclaration préalable.

9. ETOILE DES JEUNES

Monsieur le Maire indique que l'association gère l'extra-scolaire et que la CAF va lui verser 900 euros par an. Une délibération sera donc nécessaire en octobre afin d'approuver cela via une convention.

QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire informe que les poubelles jaunes seront à sortir le mardi soir et pour les ordures ménagères le jeudi soir à partir du 1^{er} janvier 2022, une communication du Grand Reims sera faite prochainement.
- Pour les vœux du Maire, la date proposée est le vendredi 7 janvier 2022 à 19h00 au gymnase. La présence de tous les élus est souhaitable.
- L'association du Mausolée demande un éclairage public. Le coût est de 50 000 euros. Travaux possibles en 2023 par la CUGR si le Conseil Municipal décide de mettre ces travaux à la place des travaux de voirie. L'éclairage du quartier de l'Europe est prévu pour 2022. Actuellement, aucuns travaux de voirie n'ont été effectués par la CUGR pour le village. D'autres maires sont mécontents.
- Monsieur LEJEUNE demande où on en est pour le boulodrome
- Madame VARLET demande quand se termine le nettoyage rue de la Libération. La semaine prochaine répond Monsieur le Maire.
- Monsieur SOWA demande si on a des nouvelles de FREE suite à notre courrier de refus d'antenne-relais. Pas de nouvelles répond Monsieur le Maire.
- Madame ROULOT-LEGER demande si la balayeuse appartient à la commune. Oui répond le Maire.

Fin de la réunion : 21h30

